



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 22 juin à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 16 juin, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Carrière à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNEREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Marine DUMÉRIL pouvoir à Jocelyn GENDEK, Guy CHEVALIER pouvoir à Elsa NOBLET, Virginie GRENIER pouvoir à Driss SAÏD, Hava AVCI pouvoir à Hugo COLLET, Jean GOUARD pouvoir à Franck CHIRON

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Vincent LE GARJAN

DÉLIBÉRATION : 2026-079

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE RÉADAPTATION MAUBREUIL ET AU CA DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENTS SOLIDAIRES

DÉLIBÉRATION : 2026-079
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR SIÉGER AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER DE RÉADAPTATION MAUBREUIL ET AU CA DE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENTS SOLIDAIRES

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

La désignation des représentants de la Ville dans les organismes extérieurs doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter au scrutin secret la désignation des représentants de la Ville dans les organismes cités ci-après.

1. Centre Hospitalier de Réadaptation Maubreuil.

Conformément aux dispositions de l'article R.6143-3 du code de la santé publique, le Maire ou son représentant, désigné par arrêté municipal, et un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal siègent au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Réadaptation Maubreuil.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- **Monsieur Christian TALLIO** pour représenter la Ville au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Réadaptation Maubreuil.

2. Association Environnements solidaires

Un conseiller municipal siège au sein du Conseil d'Administration – Collège acteurs publics.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- **Monsieur Christian TALLIO** pour représenter la Ville au Conseil d'Administration – Collège acteurs publics de l'association Environnements solidaires.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants:

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 22/06/2026



Le secrétaire de séance

Vincent LE GARJAN



Le Maire

Bertrand AFFILÉ